

Agriculteurs et chasseurs unis contre le référendum d'initiative partagée

Las du bashing dont la chasse comme l'agriculture font les frais au quotidien, excédés par le manque de considération d'un Gouvernement issu d'une majorité de Députés hors-sol, les présidents Michel AUROUX et Serge BOUSQUET-CASSAGNE ont le plaisir de vous convier le mercredi 9 septembre 2020 à 15 heures à la Chambre départementale d'agriculture pour une conférence de presse d'ouverture générale de la chasse haute en couleurs, certainement pas résignée mais, bien au contraire, plus que combative.

L'ouverture de la chasse dès samedi matin !

Dès son arrivée, une des toutes premières décisions de la Ministre Barbara POMPILI a été de décider que la chasse traditionnelle aux gluaux continuerait à être autorisée mais avec un quota de chasse à zéro.

Si l'ouverture générale aura bien lieu dimanche matin à 8 heures, Michel AUROUX est bien décidé à partir à la chasse dès samedi matin très tôt. Il conduira une délégation de lot-et-garonnais jusque devant la mairie du Premier Ministre Jean CASTEX à PRADES, dans les Pyrénées-Orientales, pour soutenir les chasseurs du Midi dans la défense de leur chasse traditionnelle, la première à tomber sous les coups du Gouvernement.

Le président Michel AUROUX compte bien montrer à cette occasion, la détermination des lot-et-garonnais à résister et leur solidarité à l'endroit des chasseurs du Sud-Est de la France. Il faut dire que le département de Lot-et-Garonne compte, lui aussi, trois chasses traditionnelles qui sont, elles aussi, visées par les opposants : la chasse de l'alouette, aux pantès et aux matoles, ainsi que la chasse de la palombe aux filets.

Pourra-t-on chasser cette année malgré les contraintes sanitaires ?

Le président Michel AUROUX tient à rassurer les plus inquiets parmi les chasseurs qui ont contacté la fédération pour savoir s'il sera possible de chasser en cette période compliquée sur le plan sanitaire. *"Je ne pourrai pas être plus clair : n'ayez crainte, nous chasserons toute la saison, que ce soit le petit ou le grand gibier, en battue comme en palombière. La chasse se pratique en plein air et il n'y a aucune raison de craindre un re-confinement généralisé. Je vous garantis aussi que les palombes passeront à l'automne et que les bécasses seront bien là."*

D'ailleurs, même pendant le confinement, rien ne s'est arrêté à la fédération. Les bureaux ont été fermés au public durant la période obligatoire et surtout pas un jour de plus. Les services ont été

mobilisés, y compris tard le soir et le week-end pour que toutes les actions essentielles puissent reprendre, qu'il n'y ait aucun retard dans les ouvertures ni aucune restriction de chasse ni au 1^{er} juin ni durant la campagne.

Le RIP puis un projet de Loi "écologique" au cas où le RIP ferait pschitt

Dans les tous premiers jours du mois de juillet, un appel à Référendum d'initiative partagée (RIP) a été lancé par Hugo Clément, un présentateur TV de Paris. Ce RIP est soutenu par Xavier Niel, patron de Free et Marc Simoncini, ex-patron de Meetic. Avec six propositions de Loi, il balaie un large spectre, de l'animal sauvage à l'animal d'élevage. Constatant que le RIP marquait le pas, le groupe "Écologie - Démocratie - Solidarité" à l'Assemblée nationale vient de déposer une proposition de Loi reprenant les grandes lignes du projet de référendum et prévoyant, notamment, la suppression de la totalité des chasses traditionnelles et bien sûr de la chasse à courre.

Ce qui est menacé

Les méthodes d'élevage des animaux, comme la destination finale de ceux-ci, sont au centre d'une demande générale de changement drastique des pratiques, voire d'une abrogation pure et simple de l'activité. Sous couvert de bien-être animal, la finalité suprême est d'interdire l'élevage d'animaux de rente pour la boucherie parce que c'est un assassinat, de ne plus posséder d'animaux domestiques, comme le chien ou le chat, parce que c'est de l'esclavagisme, de ne plus monter sur un cheval parce que c'est de l'exploitation ... Pour l'animal sauvage, à ce stade, il s'agit de faire interdire le cirque et les chasses et pratiques dites "traditionnelles". Les chasses traditionnelles aux filets, aux matoles, aux tendelles, aux gluaux ou encore les tenderies sont directement visées par une demande d'interdiction, tout comme la chasse à courre et le déterrage.

Il ne faut pas se tromper sur les vraies intentions. Pour certains, qui portent en eux la plus farouche réprobation de toute intervention de l'homme sur la nature et sur l'animal, il faut surtout voir là l'expression d'un fondamentalisme idéologique. Pour d'autres et, notamment ceux qui sont à l'initiative de ce RIP, il ne faut peut-être pas écarter l'ambition de développer une filière industrielle de production de viande de synthèse. Mais il s'agit avant tout d'une action médiatique, parfaitement calibrée et ciblée, avec tout autant de précision que de visée stratégique. C'est une stratégie de grignotage progressif qui commence par les chasses les plus vulnérables. Les moins pratiquées et les plus faciles à caricaturer, aux yeux d'une opinion publique majoritairement citadine et coupée de ses racines rurales, seraient soumises à référendum. Aujourd'hui, la chasse à courre est visée mais tout juste après, ce sera la chasse au chien courant. Dès que la chasse aux filets et aux matoles sera interdite, ce sera en suivant la chasse des migrateurs.

La pétition

Une sorte de communion d'intérêts entre les "anti-chasse", les "anti-corridas", la cause animaliste et anti-spéciste et un certain nombre de personnes de sensibilité "écologique" ou "ultra-gauche" s'institutionnalise chaque jour un peu plus, constituant comme une épée de "Damoclès" pour la ruralité. Comme d'autres en leur temps, ils se veulent être le nouveau monde. Ils ont une vision de la vie, du rapport à l'animal et du rapport au sauvage et à la nature différente de celle sur laquelle notre ruralité repose. Ils en ont parfaitement le droit mais pas celui de vouloir imposer leur conception aux autres. La volonté des opposants, la plus chère et de moins en moins voilée, serait de faire interdire ce qui, dans les campagnes, fait le bonheur et la raison d'être des gens simples, des gens de la terre, alors même qu'ils ne demandent rien à personne, si ce n'est qu'on

les laisse vivre comme ils l'entendent. Si ce n'est qu'on les laisse travailler, nourrir la France et entretenir les campagnes pour que les touristes, tant attendus, ne découvrent pas que ronce et désolation.

Une pétition pour les droits des ruraux !

La Fédération départementale des chasseurs et la Chambre départementale d'agriculture lancent une pétition. Il s'agit tout simplement de revendiquer les droits des ruraux à :

- continuer à vivre la ruralité et à transmettre leurs passions à leurs enfants et petits-enfants, dont la chasse, la pêche, l'équitation, les chasses traditionnelles, la vénerie, la corrida ou le cirque avec des animaux ;
- continuer à élever des volailles ou des animaux de rente pour les manger, en famille, comme celui d'élever des abeilles pour consommer le miel qu'elles produisent ;
- continuer à pouvoir posséder des animaux de compagnie, chien, chat et autres ;
- être reconnus à travers leurs valeurs, celles de la campagne depuis la nuit des temps, sans avoir à s'excuser de ne pas considérer l'animal comme égal ou supérieur à l'humain ;
- aimer et à protéger les animaux et la nature sans nier qu'ils ont été créés pour servir les femmes et les hommes de cette Terre et pas le contraire, sans avoir à justifier qu'ils n'ont pas moins de cœur que ceux qui voudraient le leur interdire.

Contact Presse :

Fanny MARCATI

05 53 77 84 24 / 06 76 03 02 26

fanny.marcati@ca47.fr

www.ca47.fr